

Prime d'activité

Connaître ses droits et faire sa demande en quelques clics

Avant de commencer votre simulation

[Je fais ma simulation](#)

Le résultat de cette simulation dépend des informations que vous y indiquerez. Aussi avant de la débiter, vérifiez que vous disposez, pour vous comme pour tous les membres de votre foyer :

- du montant des salaires, indemnités maladie et indemnités paternité/maternité perçues sur le trimestre précédant votre demande.
- du montant des prestations familiales, indemnités chômage, pensions alimentaires, retraites... sur le trimestre précédant votre demande.

Réaliser sa simulation

Si vous êtes allocataire, identifiez-vous avec votre numéro allocataire et votre mot de passe : certaines informations seront directement intégrées à votre simulation.

Première étape, précisez votre code postal, votre date de naissance et indiquez si vous avez reçu des revenus professionnels durant le dernier trimestre.

Vous devez ensuite nous indiquer si vous êtes étudiant ou non, saisir vos salaires puis vos prestations familiales et sociales. Si vous vivez en couple ou avez des enfants à charge de plus de 14 ans, vous devrez également préciser le montant de leurs ressources.



Salaires, indemnités maladie et indemnités paternité/maternité (faire le total des sommes perçues mois par mois)

Octobre 2015

410

Novembre 2015

558

Décembre 2015

900

146,15 euros / mois.

En votre dossier : En effet, votre situation familiale, vos ptes lors de la simulation.

Une fois ces informations saisies, vous connaissez le montant de votre Prime d'Activité. Attention, il correspond aux informations saisies et pourra donc être différent si ces données devaient changer.

Simulation, et ensuite...

Si votre simulation est positive, poursuivez en réalisant votre demande sur www.caf.fr.

Si votre simulation est négative, nous vous conseillons de réaliser à nouveau ce test d'ici quelques mois, la prime d'activité étant calculée sur vos ressources trimestrielles.

Demande en ligne, avant de commencer

Gagnez du temps en préparant les éléments suivants :

- Votre numéro de Sécurité sociale si vous n'êtes pas allocataire, vos identifiants de connexion si vous l'êtes
- Votre avis d'imposition
- Le montant des ressources des personnes de votre foyer pour les trois derniers mois
- Votre relevé d'identité bancaire au format BIC-IBAN, si vous n'êtes pas allocataire

Pour réaliser votre demande sur caf.fr, vous devez obligatoirement disposer d'une adresse mail valide et que vous consultez régulièrement.

Faire sa demande

Pour commencer, vous devez indiquer votre état civil, votre lieu d'habitation, votre situation familiale, le nombre d'enfants et de personnes vivant avec vous...

Si vous n'êtes pas encore allocataire de la Caf, vous avez possibilités de sauvegarder votre démarche en ligne pour la poursuivre plus tard.

Vous devrez ensuite préciser votre (ou vos) situation(s) professionnelle(s) durant le trimestre qui précède votre demande : en activité, sans activité, en chômage, étudiant, en maladie ou en congés maternité... Pour chacune de ces situations, des compléments d'information pourront vous être demandés.

Des informations sur votre logement, vos coordonnées de contact vos identifiants bancaires seront ensuite demandées, puis vous devrez déclarer vos ressources.

Il vous faudra alors indiquer :


- > si vous possédez votre logement
- > le montant de vos revenus de placement
- > le montant de vos salaires, votre chiffre d'affaires, les pensions alimentaires perçues
- > les indemnités de chômage, pensions, rentes et retraites
- > les indemnités de maladie, de maternité...

Demande de Prime d'activité

Votre déclaration est bien enregistrée.

Sous réserve de vérifications complémentaires et d'éventuelles retenues, le montant mensuel estimé de votre Prime d'activité s'élève à 23.91 €
Le premier paiement sera effectué sous 4 à 5 semaines, compte tenu des délais nécessaires à l'étude de cette demande.

Télécharger, enregistrer ou imprimer votre déclaration.

 Déclaration 15012016	Les pièces justificatives attendues Aucune pièce justificative supplémentaire n'est nécessaire. Votre demande va être étudiée par votre Caf.
--	---

Vous pouvez retrouver votre déclaration dans l'Espace "Mon compte", rubrique "Mes démarches en ligne".
Vous allez recevoir un accusé de réception de votre démarche en ligne à votre adresse

A l'issue de cette saisie, le montant de votre Prime d'Activité est calculé et un récapitulatif de votre demande vous est proposé. Vérifiez avec attention ces éléments, corrigez les le cas échéant puis validez.

Elle sera automatiquement adressée à votre Caf.

Un accusé de réception de votre démarche en ligne vous est adressé par mail et vous pouvez retrouver votre déclaration dans l'Espace "Mon compte", rubrique "Mes démarches en ligne".

Et ensuite ?

Chaque trimestre, vous devrez nous déclarer vos ressources qui seront prises en compte dans le calcul de la Prime d'Activité. Vous pourrez réaliser cette démarche en ligne sur www.caf.fr ou sur votre smartphone grâce à l'application Caf Mon Compte